

Pret en reserve d'argent signé avant le mariage

Par kalinou, le 27/09/2010 à 08:09

Bonjour, je suis mariée depuis trois ans , et mon maris a contracté a un pret (reserve d'argent) avant notre mariage sans contrat est ce que je suis obligé de payé si il nous divorcons ou si il décédé?

Par mimi493, le 27/09/2010 à 14:12

S'il utilise cette réserve pour l'entretien du ménage, c'est un dette commune.